

Le statut juridique des animaux en France : Quelles évolutions ? Quelles répercussions sur l'élevage ?

Séance publique du 16 novembre 2022

Groupe de travail :
M-F Chevallier-Le Guyader, B Dufour, C Hernandez-Zakine,
A Boissy, H Bosse-Platière, B Denis, J-P Digard, R Larrère,
G Maise et Michel Rieu

Évolution des relations entre l'Humain et les autres animaux

- ▶ **Révolution productiviste** (2nde moitié du XX^{ème} siècle)
 - ❑ Augmentation considérable **des animaux de rente** destinés à l'alimentation humaine
 - ❑ Réduction **des liens entre l'Humain et les animaux de rente**

- ▶ **Des conditions animales contrastées**
 - ❑ **Animaux de rente** → « animaux-matières » (*C. Stépanoff 2022*)
 - ❑ **Animaux de compagnie** → des membres de la cellule familiale
 - ❑ Un statut changeant pour certaines espèces : lapins, poules, chevaux...

Une législation du bien-être des animaux

- ▶ Grand écart entre les conditions animales
- ▶ Accroissement des connaissances scientifiques sur la sensibilité, la conscience et les capacités cognitives des animaux

→ **Le bien-être animal : une priorité scientifique, sociétale et politique**



Article 13 du TFUE (2007) : « animals are **sentience beings** »

Réglementation UE de la protection des animaux de rente
Révision (2023) de la réglementation UE (stratégie F2F)



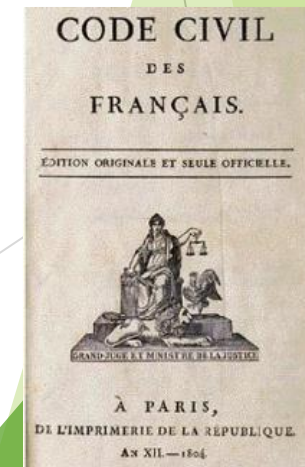
Loi du 16 février 2015, art. 515-14 - Code civil

« Les animaux sont des êtres vivants **doués de sensibilité**.
Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis
au régime des biens »

→ **des Biens sensibles**

16 11 2022

3



De quelle sensibilité parle-t-on?

Le terme « sensibilité » a deux dimensions

□ Une dimension strictement sensorielle

qui peut éprouver des sensations.

« Les êtres vivants sont tous sensibles, même les végétaux »
(C. Bernard, 1878)



□ Une dimension en rapport avec le contenu psychique

qui est capable de ressentir des émotions (*'sentienc'*).

« La sensibilité - cette capacité à ressentir des états mentaux comme la douleur et le plaisir, la souffrance et la satisfaction - commune aux hommes et aux animaux » (R. Larrère, 2007)



Introduction de l'article 515-14 dans le Code civil

Un simple tour de passe-passe ou un point de départ plus ambitieux ?

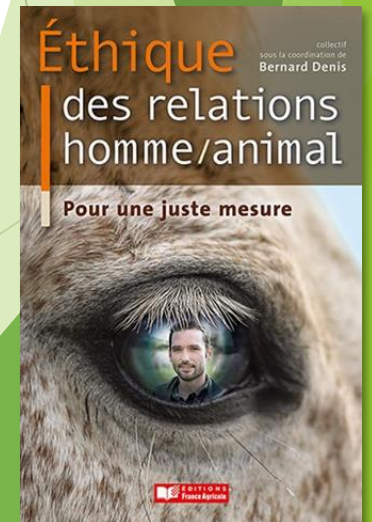
► Constat

- ❑ Des vellétés pour une meilleure identification du statut des animaux dans la loi française pour répondre à une attente sociétale de protection des animaux
- ❑ Une prolifération de formations en droit animalier :
diplômes universitaires de Limoges, Rennes, Toulon, Lyon, Strasbourg, Saclay...

► Questionnement de l'Académie

Travaux passés sur les relations entre l'Humain et les animaux, et le bien-être des animaux

→ **Est-ce qu'une évolution du statut juridique de l'animal pourrait impacter les pratiques d'élevage ?**



Quelle évolution du statut des animaux, quels impacts sur l'élevage ?

- ▶ Mobilisation des sections « Elevage » et « Sciences Humaines et Sociales » de l'Académie entre 2020-22
- ▶ Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire : zootechniciens, physiologistes, éthologistes, économistes, juristes...
- ▶ Ambitions
 - Explorer les démarches juridiques en cours sur la condition animale
 - Questionner leurs conséquences sur l'élevage des animaux de rente
 - Formuler des orientations juridiques qui permettraient de concilier le caractère sensible des animaux de rente et leur qualité de biens
- ▶ Méthode
Étude bibliographique, concertation et audition de 8 juristes universitaires représentant une diversité de représentations sociétales

Séance publique

Quelles évolutions du statut juridique des animaux ? Quelles conséquences sur l'élevage ?

14h45 Restitution des réflexions du groupe de travail

1. La légitimité de l'élevage des animaux, ou de la légitimité au Droit
Michel Rieu
2. Quel traitement juridique des animaux / de l'animal ?
Carole Hernandez-Zakine
3. Evolution du statut juridique des animaux :
quels scénarios et quelles conséquences sur l'élevage ?
Gérard Maise

16h15 Discussion générale

16h45 Conclusion et perspectives **Bertrand Hervieu**